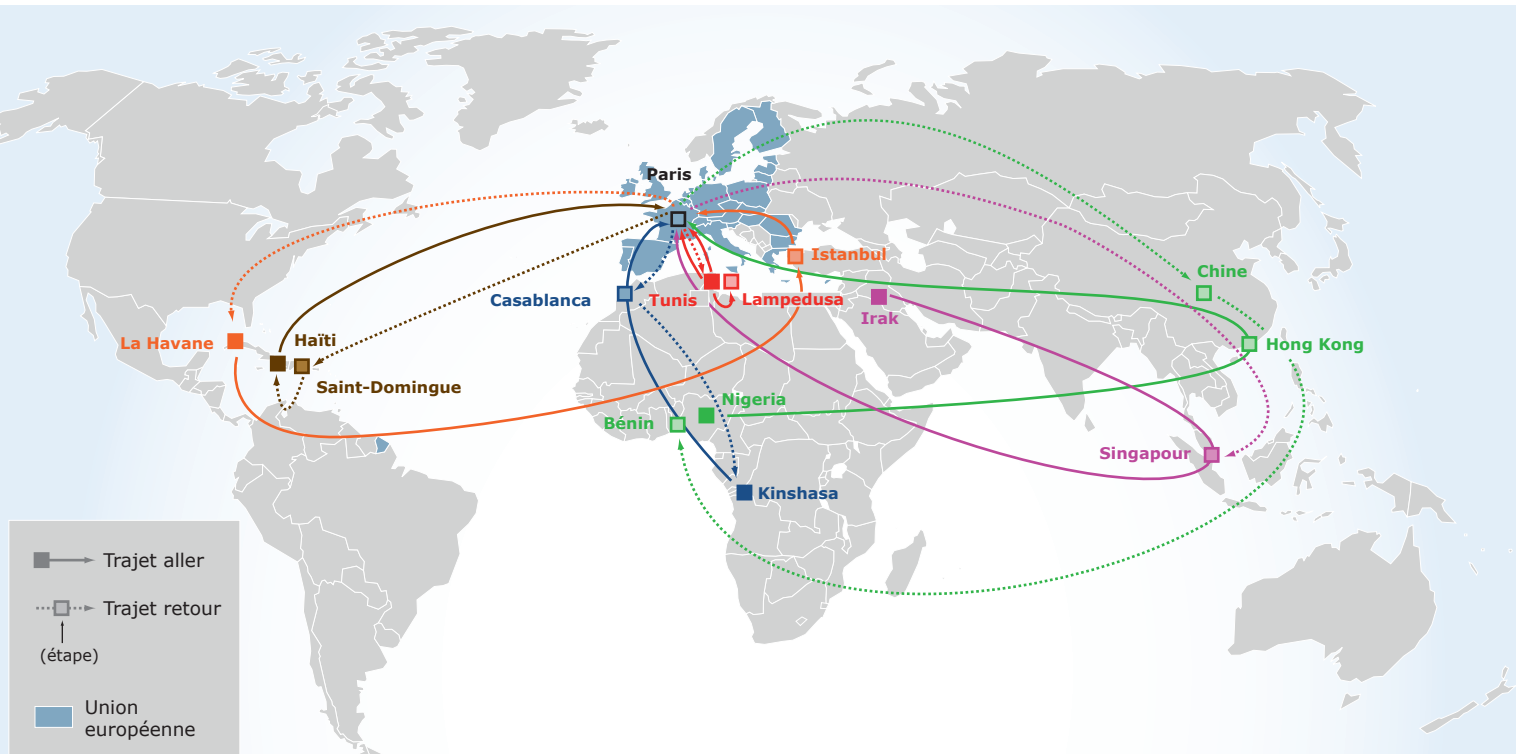


La police est heureuse de vous accueillir...



—■— Javier, CUBAIN (2009)

Javier, Cubain, qui avait pu **fuir son pays** après avoir été **emprisonné** six mois en 2008 en raison de son engagement politique contre le gouvernement cubain, était arrivé en Turquie où il a été **arrêté** et **placé en centre de rétention** de novembre 2008 à fin juin 2009. Il est arrivé à Roissy le 1^{er} juillet 2009, en provenance d'Istanbul. Sa **demande d'asile est rejetée** 6 jours plus tard, considérée par le ministère de l'Intérieur comme manifestement infondée. Le 17 juillet, Javier est **refoulé** vers La Havane.

—■— Khaled, Morad, Nourdin, TUNISIENS (2011)

Khaled, Morad et Nourdin, Tunisiens, ont quitté leur pays après la chute du régime et sont arrivés le 1^{er} mars 2011 à Roissy. Leur **demande d'asile est rejetée**. Ils sont **refoulés** sous escorte à Tunis le 13 mars et sont remis aux autorités tunisiennes. Ils sont **victimes de violences** avant d'être relâchés. Khaled arrive une seconde fois à Roissy le 24 mars, il sera libéré quatre jours plus tard. Morad quitte à nouveau la Tunisie en bateau pour se rendre à Lampedusa.

—■— Edithe, CONGOLAISE (2010)

Edithe, Congolaise (RDC) est arrivée à Orly le 9 octobre 2010. Sa **demande d'asile est rejetée** quelques jours après. Ayant transité par le Maroc, elle est **refoulée** vers Casablanca le 17 octobre 2010. Là, elle est **maintenue à l'aéroport pendant trois semaines** avant d'être **renvoyée** vers Kinshasa où elle est **emprisonnée**.

—■— Sylvette, HAÏTIENNE (2010)

Sylvette, Haïtienne, est arrivée le 24 février 2010 à Roissy. Elle fuit son pays dans une situation critique depuis le séisme qui a frappé Haïti le 12 janvier 2010. Sa **demande d'asile est considérée comme manifestement infondée** par le ministère de l'intérieur. Le ministère rejette également une demande d'admission sur le territoire à titre humanitaire estimant qu'il n'y a aucun motif pour justifier une telle admission. Elle est **refoulée** vers Saint-Domingue le 6 mars, ville par laquelle elle avait transité avant d'arriver en France. Elle est immédiatement **emprisonnée**, puis est ramenée en Haïti.

—■— Christopher, NIGÉRIAN (2010)

Menacé pour s'être opposé à l'excision de ses filles, Christopher a quitté le Nigeria pour rejoindre son épouse et ses enfants qui étaient en cours de demande d'asile en Allemagne. Il transite par Hong Kong puis par Roissy où il est **interpellé** le 1^{er} décembre 2010. Il dépose une **demande d'asile, jugée manifestement infondée** par le ministère de l'Intérieur. Il est **réacheminé** vers la Chine le 10 décembre 2010. Il se procure un billet pour le Bénin pour éviter d'être renvoyé vers le Nigeria par les autorités chinoises.

—■— Karim et Diana, IRAKIENS (2010)

Karim, Irakien, est arrivé à Roissy le 3 septembre 2010 avec sa femme Diana et leurs deux enfants. Ils souhaitent se rendre en Suède pour rejoindre leur famille et y **demande une protection**. Après avoir **refusé d'embarquer** 11 fois en 16 jours, la famille n'a pas pu résister une douzième fois. Ils sont **refoulés** le 20 septembre à Singapour, ville par laquelle ils ont transité après leur départ d'Irak.

Source : Anafé, 2011.